



Limite de propriété-terrassement

Par **seb29**, le **11/07/2008** à **14:13**

bonjour , j'ai mon voisin qui a fait un terrassement en limite de propriété (creuse 1m80 par rapport au sol naturel.Mais ils ont creusé sur mon terrain entre 10cm et 50cm de large chez moi. et de plus ma haie qui était en limite de propriété va secher et tomber puisque la moitié des racines sont dans le vide maintenant. Que dois je faire sachant que j'ai demandé au voisin ce qu'il comptait faire et il m'a répondu que les mauvais herbes et les ronces vont tenir ma terre et ma haie?merci pour vos prochaines réponses.